

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN TENUE LE MARDI 2 AVRIL 2013 À COMPTER DE 19 :00 HEURES, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES DU CONSEIL ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance de consultation;
2. Constat de la régularité de la tenue de l'assemblée;
3. Explications au sujet de l'adoption du projet de règlement portant le numéro 2013-08 « Règlement de condition d'émission d'un permis de construction » ;
4. Période de questions réservée au public;
5. Levée de l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION**

**Sont présents :** M. le Maire, Gérard Marinovich, Madame la conseillère Danielle Simard ainsi que Messieurs les conseillers Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Yvon Laramée.

**Sont également présents :** Mme Ginette Bergeron, secrétaire-trésorière adjointe.  
M. Simon Provençal, inspecteur en bâtiment et environnement.

2 contribuables sont présents.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00.

**2. CONSTAT DE LA RÉGULARITÉ DE LA TENUE DE LA SÉANCE**

Mme Bergeron informe toutes les personnes présentes en ce sens qu'une copie du projet de règlement faisant l'objet de la présente séance publique a été remise à chacun des membres du Conseil municipal et que les avis publics requis ont été affichés dans le journal local ainsi que sur les panneaux de la municipalité le 13 mars 2013.

**3. EXPLICATIONS AU SUJET DU PROJET DE RÈGLEMENT 2013-08 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION;**

M. Simon Provençal, inspecteur en bâtiment et environnement, explique le règlement 2013-08 quant à sa teneur et aux conséquences de son adoption.

Il informe également les personnes présentes en ce sens que ce règlement n'est pas soumis au processus référendaire.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

*Aucune question*

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le Maire remercie toutes les personnes pour leur présence et leur contribution aux discussions et lève la séance à 19h05.

---

**Gérard Marinovich,**  
Maire

---

**Ginette Bergeron,**  
Secrétaire-trésorière adjointe

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN  
LE MARDI 2 AVRIL 2013 À COMPTER DE 19 :00 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance de consultation;
2. Constat de la régularité de la tenue de l’assemblée;
3. Explications au sujet de l’adoption du projet de règlement 2013-08 relatif aux conditions d’émission de permis de construction ;
4. Période de questions réservée au public;
5. Levée de l’assemblée.

---

*Ginette Bergeron*  
*Secrétaire-trésorière adjointe*